

N° d'ordre : Λ

DELIBERATION N°09/CCAS/24
Approuvant le vote du compte de gestion
du budget de l'exercice 2023



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 18 JUIN 2024,

- Vu la délibération N° 19/14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont-Dore en sa séance du 23 avril 2014 modifiant la délibération N° 78/91/XII, portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Mont-Dore ;
- Vu la délibération N°09/CCAS/23 du 27 mars 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 ;
- Vu la délibération N°08/CCAS/23 du 27 mars 2023, portant affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
- Vu la délibération N°14/CCAS/2023 du 13 juin 2023, portant décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2023 ;
- Vu la délibération N°26/CCAS/2023 du 07 décembre 2023, portant décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2023 ;

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le compte de gestion de l'exercice 2023 est arrêté comme ci-dessous :

Section de fonctionnement - RECETTES

Prévision Budgétaires totales (a)	148 101 047
Titres de recettes émis (b)	132 702 617
Réductions de titres (c)	-
Recettes nettes (d=b-c)	132 702 617

Section de fonctionnement - DEPENSES

Autorisations budgétaires totales (e)	148 101 407
Mandats émis (f)	137 180 801
Annulations de mandats (g)	6 673 760
Dépenses nettes (h=f-g)	130 507 041
Résultat de fonctionnement avant report (i=d-h)	2 195 576
Résultat de fonctionnement de clôture 2022-Excédent (j)	15 935 249
Part affectée à l'investissement 2021(k)	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023- Excédent (i+j-k)	18 130 825

Le Président certifie que le présent acte
ayant été transmis le 19 JUIN 2024
Au Commissaire Délégué
Et notifié le 20 JUIN 2024
Et/ou publié le 21 JUIN 2024
Est exécutoire de plein droit

Pour Ampliation
La directrice du CCAS
Prénom et nom
Dominique BEGAUD

Section d'investissement - RECETTES

Prévision Budgétaires totales (a)	4 010
Titres de recettes émis (b)	1 652 798
Réductions de titres (c)	-
Recettes nettes (d=b-c)	1 652 798

Section d'investissement - DEPENSES

Autorisations budgétaires totales (e)	4 010 184
Mandats émis (f)	1 532 842
Annulations de mandats (g)	-
Dépenses nettes (h=f-g)	1 532 842
Résultat d'investissement avant report (i=d-h)	119 956
Résultat d'investissement reporté 2022 - Excédent(j)	2 357 386
Résultat d'investissement de l'exercice 2023 - Excédent (i+j)	2 477 342

Résultat de clôture de l'exercice

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	18 130 825
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	2 477 342
Résultat de clôture cumulé	20 608 167

Article 2 : Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud est arrêté en conformité avec le compte administratif pour l'exercice 2023.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Mont Dore est chargé de l'exécution transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 18 JUN 2024

Le secrétaire de séance
La directrice du CCAS



Dominique BEGAUD

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour le Président absent
la Vice-présidente



Rusmaeni SANMOHAMAT

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUN 2024

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
CCAS (registre et publication)